LA DIRECTION SUPPRIMERA-T-ELLE LES 35H AVEC LAVAL DU CSE 2

LES CONSÉQUENCES :

un impact conséquent sur la qualité de la vie familiale et sociale qui comprend :

- 1. changement des horaires ;
- 2. augmentation du temps de travail et des transports ;
- 3. la perte de la carte tickets-restaurants;
- 4. pas de compensation financière ;

26 novembre 2018:

Info'Com CGT alerte le CSE qu'il y a un délit d'entrave, (les salariés ont été convoqués et reçu par la direction sur les changements d'horaires alors que le CSE n'a pas été informé en amont de cette réorganisation.)

Le Code du travail stipule que le CSE doit être consulté sur les questions d'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, et notamment sur les conditions d'emploi, de travail, et la durée du travail (Article L2312-8 du Code du travail).

Mail resté sans réponse, mais pas inutile puisque la réunion d'information avec la direction a été annulée et une réunion entre le CSE et les salariés concernés a été organisée.

27 novembre 2018:

La réunion CSE avec les salariés a permis de donner la liste des revendications et discuter sur la stratégie que devront adopter le CSE et

De novembre 2018 à avril 2019, les salariés n'ont plus aucune nouvelle sur le sujet.

16 avril 2019:

Info'Com CGT envoie des questions par mail au CSE après avoir eu connaissance par hasard d'une réunion d'information avec la direction sur les changements d'horaires et la réorganisation le 17 mai 2019. En retour, une réponse méprisante de la part du

Info'Com CGT s'entretien avec le PDG de Prodigious (Frédéric Trézal-Mauroz). Discussion sur la réorganisation et plusieurs autres sujets (CR à dispo).

6 mai 2019:

Info'Com CGT à la demande des salariés envoie un mail au CSE pour organiser une réunion au plus vite avant leur rencontre avec la direction. De nouveau une réponse méprisante de la part du secrétaire du CSE. Seul le CSE décide de la manière qu'il traitera

13 mai 2019:

Réunion CSE et salariés.

LES DEMANDES FORMULÉS PAR INFO'COM-CGT AU CSE:

- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU 17 AVRIL 2019.

Réponse : Le secrétaire était en vacances, il n'a pas pu s'en occuper :

- QUELLE SERA LA SUITE DE LA **CONSULTATION?**

Réponse : Le secrétaire ne sait pas ce qu'ils vont faire, ils verront après la réunion avec la direction, des salariés et du CSE ;

- COMMENT LE CSE COMPTE NÉGOCIER LES DIFFÉRENTES REVENDICATIONS PUISQUE CE N'EST PAS DANS LES PRÉROGATIVES DU CSE MAIS CELLES DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL ?

Réponse : Le secrétaire ne sait pas et ils verront après la réunion avec la direction;

- ANNULATION DE LA RÉUNION SALARIÉS/ DIRECTION DU 14 MAI 2019 CAR CE N'EST PAS LA PROCÉDURE D'UNE INFO/CONSULT. LE CSE POSSÈDE LES REVENDICATIONS ET LES QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS. IL DOIT RENCONTRER LA DIRECTION POUR LA CONSULTATION, PUIS REVOIR LES SALARIÉS POUR RÉFLÉCHIR À UNE STRATÉGIE.

Réponse : Refus des salariés et du CSE.

REVENDICATIONS DES SALARIÉS:

- Garder la carte tickets-restaurants. le DS CFDT n'y est pas favorable :
- Les 8 h travaillées en plus doivent être payé, pour le DS CFDT c'est une augmentation.

14 mai 2019:

Réunion informelle salariés/direction et

Le CSE se désengage sur le sujet et laisse seuls les salariés pour négocier individuellement lors d'un entretien individuel avec la DRH. Le discours tenue par la direction lors de cette réunion, laisse peu de marge de main d'œuvre pour des négociations.

Le 21 mai 2019:

les entretiens individuels ont commencé.

Info'Com-CGT réclame de nouveau le compte rendu de la réunion d'information CSE avec la direction du 17 avril 2019.

EN CONCLUSION, LE SORT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ SONT LIVRÉS À UNE DÉCISION UNILATÉRALE DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL CFDT.

Les acquis ne sont pas des privilèges. Ils disparaîtront si il n'y a pas de solidarité entre collèques.

RSS : CÉCILE GRÉA

INFOCOMEST.FR



TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT







